

Le 23 février 2026

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

Monsieur le Président de la République,

Par courrier du 8 décembre 2025, j'attirais votre attention sur les risques majeurs induits par le projet de développement massif des interconnexions de réseaux électriques entre États-membres, porté par la Commission Européenne. En dépit des réserves formulées par la France lors de la réunion de présentation de ce projet devant le Conseil de l'Union européenne le 10 décembre, la Commission, appuyée par quelques États-membres, persiste à vouloir passer en force, et accélère le processus d'adoption du projet.

En effet, le Président du Conseil de l'Union européenne annonce une nouvelle version du projet d'ici le 6 mars à examiner lors du Conseil « énergie » du 16 mars, afin de préparer une troisième version à présenter avant Pâques en vue d'obtenir un accord entre les États membres au mois de juin 2026. La grande difficulté que rencontrent certains pays, comme l'Allemagne, pour stabiliser leur réseau électrique ou la crainte d'un nouveau blackout de type ibérique ne sauraient justifier une telle précipitation dans l'élaboration d'un projet pharaonique évalué très sommairement à 1200 Mds d'€. Je souligne qu'une part significative de cet investissement serait supportée par la France, alors qu'elle constitue un pôle de stabilité dont bénéficient déjà ses pays voisins.

Face à l'ambition de la Commission européenne, qui souhaite de plus assurer la gestion de l'ensemble du réseau européen, la France doit afficher son opposition avec la plus grande détermination. La mise en œuvre de ce « grid package » aurait des conséquences dramatiquement néfastes pour notre pays :

- Le prix de l'électricité tendrait vers la moyenne européenne, en augmentation de l'ordre de 30% dès 2035 selon l'estimation de l'institut allemand FRAUNHOFER, objectif clairement annoncé par les commissaires Ribera et Jorgensen. Les conséquences économiques et sociales seraient d'une gravité extrême, ruinant tout espoir de réindustrialisation.
- Sur le plan technique, la stabilité de notre réseau électrique – aujourd'hui très bien assurée grâce à l'inertie des machines tournantes de nos centrales nucléaires et hydrauliques - serait lourdement affectée par les déversements incontrôlables des excédents de production solaire et éolienne des pays voisins, notamment l'Allemagne. On ne peut plus faire comme si le blackout ibérique d'avril dernier n'avait pas existé.
- La performance environnementale de la France serait également affectée négativement, chaque MWh consommé étant porteur d'une émission moyenne largement supérieure à celle de notre parc avec le nucléaire et l'hydraulique.
- La prise de contrôle des réseaux par la Commission constituerait une perte de souveraineté totalement inacceptable.

Ce constat doit conduire la France à des exigences incontournables :

- La responsabilité des États-membres producteurs d'électricité sur la stabilité du mix électrique qu'ils ont choisi doit être parfaitement reconnue et il leur appartient de mettre en place les moyens nécessaires de compensation de la variabilité des moyens intermittents (solaire et éolien).
- Les États-membres non producteurs doivent participer pour leur part – matériellement ou financièrement - à la mise en œuvre des moyens compensatoires dont ils bénéficient.
- À ce titre, il serait indispensable que la réalité du cumul des productions solaire et éolienne européennes 2024 ou 2025, au pas semi-horaire, soit présentée par ENTSOE, accompagnée des besoins correspondant de compensation de leur intermittence.
- Et que cette réalité soit présentée par ENTSOE pour chaque État-membre afin de révéler leur niveau de responsabilité dans le dysfonctionnement actuel du marché de l'électricité.
- Les conséquences financières pour chaque État-membre du « paquet réseaux », ainsi que son impact sur les prix nationaux de l'électricité, soient présentés par la Commission européenne.

Toutes ces exigences et demandes doivent être un préalable à toute discussion approfondie sur l'évolution du réseau européen interconnecté.

Ces exigences ne doivent pas être considérées comme un manque de solidarité entre États-membres. Celle-ci a toujours existé pour faire face à des difficultés temporaires et imprévisibles et continuera à s'exercer. Mais cette solidarité ne peut compenser des développements déraisonnables de puissances erratiques et non pilotables. En l'état, le projet conduirait à faire partager par tous les États-membres les conséquences délétères de décisions sans fondement rationnel ou scientifique prises par les gouvernements de certains pays, quand le Traité de Lisbonne leur attribue la pleine responsabilité de leurs choix.

Les enjeux liés à ce projet de développement à marche forcée des réseaux européens sont absolument vitaux pour la France. L'attitude affichée par les autorités européennes et certains États, contraire aux intérêts essentiels de notre pays, exige une action forte de votre part au sein du Conseil européen. En ce sens, nous vous serions très reconnaissants de donner les instructions utiles au gouvernement français et à nos représentants auprès des institutions européennes.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette alerte, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France